

# Séance ordinaire du 16 août 2021



2021-08  
180

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 16 août 2021 à 20h15.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy  
Siège #1 - M. Réal Rodrigue  
Siège #3 - Mme Karen Talbot  
Siège #5 - M. Vincent Breton

Sont absents à cette séance:

Siège #2 - M. Noel Vigneault  
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant:

- Aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- Aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Attendu que les conditions suivantes (Arrêté 2021-053) ne permettent pas de recevoir le public lors des séances :

- La distanciation de 1 mètre à respecter;
- La dimension de la salle.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et confirme sa tenue à huis clos. Il demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

### Informations

- Séance du conseil | Consultez l'ordre du jour au: [munlaguadeloupe.qc.ca](http://munlaguadeloupe.qc.ca);
- Bureau municipal fermé le 6 septembre en raison de la fête du Travail;
- Escouade Canine | Un numéro unique pour vos requêtes concernant un animal | 418-225-9203;
- Lecture des compteurs d'eau à l'intérieur de votre maison | Prenez soins de vérifier l'emplacement de la décimale lors de la lecture | Envoyez vos données (nom, adresse, # téléphone, date et lecture du compteur) à [info@munlaguadeloupe.qc.ca](mailto:info@munlaguadeloupe.qc.ca) | Date limite 30 septembre | Frais de 50\$ après cette date;
- Changez votre vieille pomme de douche | Économisez eau et frais de chauffage | 3 modèles disponibles | Pomme de douche à massage 8\$, à effet de pluie 10\$ et téléphone 12\$ | Quantité limitée;
- Écocentre | Journées gratuites pour les résidents les 7, 10 et 11 septembre 2021 | Exclut les matériaux de construction;
- Offre d'emploi | Camionneur-Manoeuvre | Postulez au plus tard le 25 août à [dg@munlaguadeloupe.qc.ca](mailto:dg@munlaguadeloupe.qc.ca) ou sur Facebook, section offre d'emploi;
- Offre d'emploi | Technicien(ne) aux loisirs et à la culture | Postulez au plus tard le 25 août à [dg@munlaguadeloupe.qc.ca](mailto:dg@munlaguadeloupe.qc.ca) ou sur Facebook, section offre d'emploi.

### Activités

- Concours photos | Activités sur roues | Le cliché retenu sera affiché en couverture du Notre Milieu, édition de septembre 2021 | Date limite 26 août 2021;
- Stations de jeux "Évade-toi" installées sur la piste cyclable | Départ du secteur du Moulin Blanc | Projet réalisé grâce à une contribution de 80% de la MRC, par le PDT - Programme de développement du territoire, volet régional;
- Inscriptions du hockey mineur en cours pour la saison 2021-2022 à [www.ahmhaute-beauce.com](http://www.ahmhaute-beauce.com) | Pour infos loisirs La Guadeloupe.

### Événements

- Soccer | Tournoi de fin de saison à La Guadeloupe du 26 au 29 août 2021 | La Caravane régionale de soccer sera sur place le samedi 28 août du 10h à 12h;
- Balle | Tournoi de fin de saison à Saint-Sébastien du 19 au 22 août | Quelques matchs le 17 août;
- Hockey | DLC équipe Senior A | Le camp d'entraînement débute bientôt | Gratuit et ouvert à tous les joueurs | Gardiens de but sur invitation seulement;
- Roses pour la cause | Randonnée de motos et de voitures pour amasser des fonds pour l'organisme qui vient en aide aux femmes atteintes du cancer du sein | Lac-Mégantic jusqu'à Saint-Sébastien avec une escale à La Guadeloupe | Montant amassé de 3 000\$;
- Clinique de vaccination mobile sans rendez-vous | 2 septembre de 12h à 18h à l'ancien hôtel de ville, 483, 9e rue Est | La journée même, il est important de venir chercher un coupon sur place afin de réserver une plage horaire.

2021-08  
181

## 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 04.01** - Séance ordinaire du 12 juillet 2021
- 05** - CORRESPONDANCE
  - 05.01** - Bordereau de correspondances
- 06** - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2021 et des engagements du mois
  - 07.03** - JMJ Tech - Soumission indicateur de vitesse solaire
  - 07.04** - Prolongation du protocole d'entente intermunicipal - SSI Haute Beauce
- 08** - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
  - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
  - 08.02** - Offre de services Groupe FBE Phase B - PPASEP Volet 2
  - 08.03** - Soumission d'abrasifs - Formule RP
  - 08.04** - Commande tonnage de pierre - Excavation Pamphile Rodrigue
- 09** - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
  - 10.02** - Modification de noms de rue (22e Avenue et 23e Avenue)
  - 10.03** - Offres de services Urba-Solutions - modification règlement de zonage
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
  - 11.01** - Embauche Agente de développement du loisir et de la vie communautaire
  - 11.02** - Inscription congrès FQM
- 12** - FINANCES
  - 12.01** - Activités et rapports financiers
  - 12.02** - Comptes du mois de juillet 2021 et engagements financiers du mois suivant
  - 12.03** - Dons et commandites
  - 12.04** - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 281 000 \$
  - 12.05** - Financement par l'émission d'obligations
  - 12.06** - Renouvellement assurances
- 13** - LÉGISLATION
  - 13.01** - Modification par résolution du règlement d'emprunt 516 - 2021
  - 13.02** - Adoption règlement 522-2021 - Abrogation réserve Ecocentre
- 14** - DIVERS
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

#### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-08  
182**

##### **04.01 - Séance ordinaire du 12 juillet 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-

verbal de la séance régulière du 12 juillet 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

## **05 - CORRESPONDANCE**

### **05.01 - Bordereau de correspondances**

Dépôt du bordereau de correspondances, séance d'août 2021.

#### **5.01.01 - Informations**

- Ministère de la Sécurité publique - Inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022;
- Ministère des Transports - Aide financière pour les travaux d'amélioration sur la 24e rue Est et la 25e Avenue dans le cadre du Programme PAVL-PPA;
- Villages-relais - Avis de convocation et ordre du jour de l'AGA le 9 septembre 2021;
- Villages-relais - Modification des règlements généraux.

#### **5.01.02 - Pétition Invitations**

- Pétition vitesse excessive des VTT et Motocross.

## **06 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire**

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de juillet 2021 est de:

Déchets industriels et commerciaux:	44.83 t /5 semaines;
Déchets résidentiels:	25.73 t /5 semaines;
<b>Total à l'enfouissement :</b>	<b>70.56 tonnes métriques</b>
Matières compostables:	14.05 t /5 semaines;
Matériaux secs mélangés:	23.88 t /5 semaines;
Recyclage industriel et commercial:	15.58 t /5 semaines;
Recyclage résidentiel:	15.68 t /5 semaines;

Objectif 2021

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité est de 624 tonnes métriques, soit:

- 324 t de déchets résidentiels, soit 27 t par mois;
- 300 t de déchets industriels et commerciaux, soit 25 t par mois.

## **07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2021-08  
183

### **07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 5 mai 2021 et adopté par le comité le 7 juillet 2021.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 5 mai dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

#### **07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2021 et des engagements du mois**

Aucune réunion du comité incendie en août. Les dépenses du Services de sécurité incendie seront adoptées à même les dépenses de la Municipalité au point 12.02.

**2021-08  
184**

#### **07.03 - JMJ Tech - Soumission indicateur de vitesse solaire**

Attendu que la Municipalité souhaite sensibiliser ses citoyens et augmenter la sécurité dans ses rues;

Attendu la soumission déposée par JMJ Tech, jointe à la présente:

- Indicateur de vitesse mobile, batterie, panneau solaire: 3 600 \$;
- Traverse de piétons avec panneau solaire: 5 800 \$;
- Stop LED avec panneau solaire: 750 \$.

Attendu que la Municipalité considère que l'indicateur de vitesse mobile serait avantageux pour cibler plusieurs secteurs en le déplaçant selon les problématiques de sécurité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'autoriser l'achat de l'indicateur de vitesse mobile, au montant de 3 600\$, après la vérification avec notre directeur des travaux publics s'il est possible d'en faire l'installation sur un équipement mobile pour les routes numérotées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-08  
185**

#### **07.04 - Prolongation du protocole d'entente intermunicipal - SSI Haute Beauce**

Attendu que l'entente intermunicipale relative à la "Protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services" vient à échéance le 31 décembre 2021;

Attendu que les municipalités seront en période électorale du 17 septembre au 7 novembre 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'aviser les municipalités membres du SSI de la Haute-Beauce que la Municipalité La Guadeloupe souhaite reconduire le protocole d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **08.01 - Réunion du comité des travaux publics**

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en juillet 2021.

**2021-08  
186**

#### **08.02 - Offre de services Groupe FBE Phase B - PPASEP Volet 2**

Attendu que dans le cadre du Programme pour une protection accrue des

sources d'eau potable (PPASEP) - Volet 1, la Municipalité a fait la révision des indices de vulnérabilité DRASTIC pour chacune de ses aires d'alimentation des sites de prélèvement d'eau potable;

Attendu que dans le cadre du PPASEP - Volet 2, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) offre un soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le RPEP ou le CGP;

Attendu la résolution de la Municipalité (no 2021-06-152) acceptant l'offre de services de Groupe FBE afin de réaliser la phase A et demandant une estimation pour la réalisation de la phase B;

Attendu que la phase A est réalisée et qu'il est constaté que certains agriculteurs pourraient avoir droit à des compensations des pertes financières subies;

Attendu l'offre de services déposée à la présente par Groupe FBE Bernard Experts afin de réaliser la phase B:

- Point 1 à 11 de l'offre de services: 4 000\$ à 6 000\$:
  - Ce prix tient compte du fait qu'au moins un des agriculteurs puisse profiter des aides financières du programme.
- Aucune avance de paiement n'est demandée. Si aucun des agriculteurs ne peut recevoir d'aide financière, le mandat s'arrêtera au point 2 de l'offre de services.

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

- D'accepter l'offre de service de Groupe FBE;
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer la proposition jointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-08  
187**

### **08.03 - Soumission d'abrasifs - Formule RP**

Attendu la soumission reçue de Formule RP déposée à la présente:

-  Transformation d'abrasifs avec liquide Xtragrip : 5 358 \$.

Attendu que les abrasifs traités à l'Xtragrip collent à la surface glacée empêchant ainsi la dispersion de ceux-ci dans les fossés (30% moins de perte);

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'accepter la soumission de Formule RP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-08  
188**

### **08.04 - Commande tonnage de pierre - Excavation Pamphile Rodrigue**

Attendu le bon de commande déposé à la présente pour de la pierre servant à l'entretien des rues en période hivernale:

- Excavation Pamphile Rodrigue : 10 770 \$ + taxes (600 tonnes à 17.95 \$/t);
- Redevances et fourniture d'une chargeuse pour mélanger le calcium inclus dans le prix.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'accepter la soumission déposée et d'autoriser la direction générale à procéder à la commande de la pierre auprès d'Excavation Pamphile Rodrigue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture**

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en juillet 2021.

La directrice générale dépose le rapport mensuel des activités de juin et juillet 2021, préparé par la directrice des loisirs par intérim.

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**

Le comité d'urbanisme n'a pas tenu de séance de travail en juillet 2021.

Aucun procès-verbal à déposer.

**2021-08  
189**

### **10.02 - Modification de noms de rue (22e Avenue et 23e Avenue)**

Attendu qu'il a été constaté que les rues situées dans le parc industriel ne sont pas enregistrées correctement auprès de la Commission de toponymie du Québec:

- 22e Avenue indication erronée;
- 23e Avenue non enregistrée.

Attendu le plan de localisation de la 22e Avenue et de la 23e Avenue déposé à la présente;

Attendu que les entreprises implantées dans ce secteur utilisent depuis plusieurs années l'adresse (# rue) tel qu'indiquée au plan de localisation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

- D'adopter la localisation de la 23e avenue et de la 22e avenue, secteur par industriel, telle qu'indiquée au plan;
- D'officialiser les noms auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée unanimement.

**2021-08  
190**

### **10.03 - Offres de services Urba-Solutions - modification règlement de zonage**

Attendu que la Municipalité souhaite faire une révision de son règlement de zonage no 373-2007 afin de régler les situations problématiques récurrentes:

- Normes des garages détachés, attachés et des remises;
- Révision des usages autorisés et ajout de zones si évalué nécessaire;
- Révision des droits acquis;
- Triangle de visibilité;
- Piscines et étangs artificiels;
- Accès aux aires de stationnement;

- Construction prohibée;
- Révision du zonage de la 26e Avenue;
- Autres, selon les recommandations de la firme mandatée.

Attendu l'offre de service déposée par la firme Urba-Solutions pour la modification du règlement de zonage;

- Mandat évalué entre 35 et 56 heures au taux horaire de 75.00 \$:
  - Facturé selon les heures réellement travaillées pour un maximum de 4 200.00\$.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu:

- D'accepter l'offre de service de Urba-Solutions;
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale à signer l'offre de service;
- De demander au comité consultatif d'urbanisme de collaborer à la révision du règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 11 - RESSOURCES HUMAINES

2021-08  
191

### 11.01 - Embauche Agente de développement du loisir et de la vie communautaire

Attendu que la résolution 2021-05-144 « Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire » autorisait :

- D'abolir le poste de Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- De créer le poste d'Agent(e) de développement du loisir et de la vie communautaire;
- De lancer l'appel de candidatures;

Attendu l'appel de candidatures lancé par la Municipalité pour le poste d'Agent(e) de développement du loisir et de la vie communautaire;

Attendu que conformément à la convention collective des employés, l'affichage a été fait à l'interne;

Attendu les recommandations de Mesdames Suzanne Veilleux et Vanessa Roy, nommées sur le comité de sélection:

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot

- De retenir la candidature de Mme Anick Champagne, au poste d'Agente de développement du loisir et de la vie communautaire;
- Conditions d'embauche:
  - Poste régulier, 35 heures/semaine, réparties du dimanche au samedi, sur une base de de cinq jours de sept heures chacun, effectuées entre 8h et 24h;
  - Date d'entrée en fonction : 2021-08-01;
  - Période de probation de 52 semaines avec évaluation trimestrielle des objectifs;
  - Rémunération en fonction de la grille de rémunération de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 11.02 - Inscription congrès FQM

Reporté à une séance ultérieure

## 12 - FINANCES

### 12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

2021-08  
192

### 12.02 - Comptes du mois de juillet 2021 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu que les comptes du mois de juillet 2021 au montant total de 231 773.18 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	45 234.82 \$
Salaires nets payés:	55 480.78 \$
Remises d'employeur & syndicat:	28 116.12 \$
Comptes à payer :	102 941.46 \$
Total:	231 773.18 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'août 2021 pour un montant total de 122 200.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

### 12.03 - Dons et commandites

Aucune demande de don.

2021-08  
193

### 12.04 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 281 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 281 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
458-2014	1 568 400 \$
444-2012	742 600 \$
497-2019	1 970 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 458-2014, 444-2012 et 497-2019, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES SOMMETS DE LA BEAUCE  
9, ROUTE 271 SUD  
ST-EPHREM-DE-BEAUCE, QC  
G0M 1R0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité du village de La Guadeloupe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 458-2014, 444-2012 et 497-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Date d'ouverture :	16 août 2021	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 août 2021
Montant :	4 281 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 458-2014, 444-2012 et 497-2019, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de La Guadeloupe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 août 2021, au montant de 4 281 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

196 000 \$ 0,50000 % 2022

199 000 \$ 0,70000 % 2023

202 000 \$ 0,90000 % 2024

205 000 \$ 1,15000 % 2025

3 479 000 \$ 1,30000 % 2026

Prix : 98,29400 Coût réel : 1,65286 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

196 000 \$ 0,50000 % 2022

199 000 \$ 0,70000 % 2023

202 000 \$ 0,85000 % 2024

205 000 \$ 1,15000 % 2025

3 479 000 \$ 1,30000 % 2026

Prix : 98,08100 Coût réel : 1,70084 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

196 000 \$ 0,50000 % 2022

199 000 \$ 0,70000 % 2023

202 000 \$ 0,90000 % 2024

205 000 \$ 1,10000 % 2025

3 479 000 \$ 1,35000 % 2026

Prix : 98,04000 Coût réel : 1,75508 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 281 000 \$ de la Municipalité du village de La Guadeloupe soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-08  
195**      **12.06 - Renouvellement assurances**

Attendu le contrat de renouvellement d'assurance municipale 2021-2022 joint à la présente;

Attendu la révision du contrat faite par Mme Émilie Larivière, adjointe administrative, en collaboration avec Mme Renée Laverdière, courtière en assurance de dommages chez PMT Roy;

Attendu que suite à cette révision certaines modification doivent être apportées afin de mettre à jour les informations du contrat:

- Tableau des biens divers;
- Tableau des équipements d'entrepreneur;
- Section 3, responsabilité civile;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu:

- D'accepter le renouvellement d'assurance municipale 2021-2022 et les modifications demandées;
- D'autoriser le paiement de la facture au montant de 75 833.48\$;
- De répartir le montant dans les postes budgétaires selon les pourcentages établis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**13 - LÉGISLATION**

**2021-08  
196**      **13.01 - Modification par résolution du règlement d'emprunt 516 - 2021**

Attendu la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avisant la Municipalité des correctifs à apporter au règlement d'emprunt 516-2021 et que ces correctifs peuvent être apportés par résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot, conseillère au siège #3, et résolu:

- Que l'article 2 du règlement 516-2021 soit remplacé par le suivant :  
« Le présent règlement a pour but d'autoriser :  
Les dépenses en immobilisation pour des travaux en développement, d'aménagement et de réfection du Parc industriel pour un montant de

473 990 \$ tel qu'il appert à l'estimation des coûts préparée par Christiane Lacroix, directrice générale, le 22 avril 2021. Elle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ».

- Que l'article 3 du règlement 516-2021 soit remplacé par le suivant :  
« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant maximal de 450 000 \$, amorti sur une période de vingt (20) ans et à affecter un montant de 23 990,43 \$ du fond général ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2021-08  
197**

### **13.02 - Adoption règlement 522-2021 - Abrogation réserve Ecocentre**

Attendu le règlement # 437-2012 pour la création d'une réserve financière visant le financement des dépenses relatives à des projets d'immobilisation à l'Écocentre ou des projets de recyclage des matières résiduelles, lorsque requis;

Attendu que le conseil municipal considère que les projets majeurs d'immobilisation visés par le règlement #437-2012 ont été réalisés entre 2010 et 2013, soit à la mise en place du site de l'Écocentre;

Attendu que depuis la création de la réserve financière « Écocentre / recyclage », le projet d'envergure « matière putrescibles » a été financé par un programme de subvention et le fond général de la Municipalité;

Attendu qu'aucun autre projet de recyclage des matières résiduelles n'a été projeté depuis la création du règlement # 437-2012;

Attendu qu'au 31 décembre 2020, la réserve financière «Écocentre / recyclage» s'élève à 48 968\$;

Attendu qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller au siège no 1, M. Réal Rodrigue à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juillet 2021;

Attendu qu'à l'occasion de cette même séance, un projet de règlement a été déposé et présenté par le conseiller au siège no 1, M. Réal Rodrigue;

En conséquence,

Il est proposé par: M. Réal Rodrigue, conseiller au siège no 1

Et résolu:

Que le règlement portant le numéro 522-2021, du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement comme suit:

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### ARTICLE 2

Le règlement # 437-2012 RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE « ÉCO-CENTRE / RECYCLAGE » est abrogé;

#### ARTICLE 3

Les fonds accumulés au montant de 48 968\$, établie au 31 décembre 2020, seront versés au fond général de la Municipalité;

#### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, directrice générale

**14 - DIVERS**

Aucun sujet.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2021-08  
198**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h55.

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, directrice générale